

# Rapport de diagnostic des polluants du bâti avant travaux



## Rapport n°XJ26-1799

Chalet sis :  
Route du Simplon 25, 1094 Paudex  
Parcelle n°534 - ECA n° 175



Diagnostic et document réalisés selon le nouveau cahier des charges  
du diagnostic des polluants du bâti, version 1.5

Fait aux Evouettes, le 21 mai 2026

## **Table des matières :**

<b>1. Données administratives</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport de visite</b>	<b>4</b>
<b>3. Données techniques</b>	<b>5 et 6</b>
<b>4. Démarches nécessaires à l'assainissement</b>	<b>7 et 8</b>
<b>5. Liste des MSP et MP</b>	<b>9 et 10</b>
<b>6. Abréviations et légendes</b>	<b>11</b>
<b>7. Fiches d'identification des MP</b>	<b>12 à 21</b>
<b>8. Réserve</b>	<b>21</b>
<b>9. Plans de synthèse avec localisation des MSP et MP</b>	<b>22 à 25</b>
<b>10. Annexes : Résultats d'analyse des laboratoires</b>	<b>26 et 27</b>

## 1. Données administratives :

<b>Titre du rapport</b>	<b>Rapport de diagnostic des polluants du bâti Avant travaux</b>
<b>Numéro d'identification et version</b>	XJ26-1799 Version 1
<b>Type de rapport</b>	Avant travaux
<b>Diagnostiqueur polluants</b>	Xavier Jacquemet
<b>Laboratoire</b>	Analysis, 2502 Bienne
<b>Date d'émission du rapport</b>	21 mai 2026
<b>Donneur d'ordre</b>	Nicolas de Courten, architectes Sàrl EPF FAS SIA Place du Vallon 2, 1005 Lausanne
<b>Bien à diagnostiquer</b>	Chalet sis : Route du Simplon 25, 1094 Paudex Parcelle n°534 - ECA n° 175
<b>Propriétaire</b>	Commune de Paudex 1094 Paudex
<b>Etendue de la mission de diagnostic</b>	Tous les MSP du bâtiment ECA n°175 touché par les travaux, en diagnostic avant travaux
<b>Nombre de pages total, annexes comprises</b>	27 pages
<b>Complément ou Mise à jour d'un diagnostic précédent</b>	Sans objet

Signature du diagnostiqueur :

Xavier Jacquemet



## 2. Rapport de visite

**Visite préalable :** La visite préalable a été effectuée le 12 mai 2026  
Accompagnateur : Monsieur Dévaud.

**Date du diagnostic :** Le diagnostic a été effectué le 12 mai 2026.

**Les limites du diagnostic sont :** Tous les MSP du bâtiment ECA n°175, en diagnostic avant travaux. Les zones floutées en jaune n'ont pas été investiguées.

**Les travaux projetés :** Déconstruction.

**Conditions existantes au moment des prélèvements :** Les locaux étaient inhabités et vides. Les conditions observées au moment du diagnostic ne sont pas susceptibles d'avoir influencé les résultats.

**Condition d'exécution du mandat :** Ce rapport a été effectué sur la base du cahier des charges de l'ASCA version 1.5 du 14 février 2022 entré en vigueur le 1er mars 2022, le module "déchets de chantier" de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), ainsi que selon les bases légales suivantes : l'article 103a Diagnostic amiante de la LATC de juin 2010 et ses directives d'applications de décembre 2010.

### 3. Données techniques

**Amiante à défaut d'analyse faute d'accès** : Pour rappel ces matériaux ne sont pas nécessairement présents ou amiantés. Pendant les travaux, si des matériaux non annoncés sont mis à jour, vous devez contacter le diagnostiqueur (Xavier Jacquemet 0786227337) pour compléter ce rapport (voir fiches d'identification n°1 à 3).

**Amiante** : Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont été repérés et prélevés. **Certains sont amiantés** (voir fiches d'identification n°4, 5 et 7).

**Amiante** : Un matériau susceptible de contenir de l'amiante a été repéré. **Il est amianté à défaut d'analyse** (voir fiche d'identification n°6).

**ML : Produit de conservation du bois** : Selon l'aide à l'exécution OLED « déchets de chantier », sans analyses préalables, tous les déchets de bois (**DB1**) peuvent être éliminés en UIOM ou en cimenterie (voir fiche d'identification n°8).

**HAP** : Des matériaux « Déchets combustibles contenant des HAP à défaut d'analyse » ont été repérés (voir fiche d'identification n°9).

**PCB** : Des petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents susceptibles de contenir des PCB ont été repérés (voir fiche d'identification n°10).

**HCFC** : Aucun matériau susceptible de contenir des HCFC, CFC et HFC n'a été repéré.

**HBCD** : Aucun matériau susceptible de contenir du HBCD, n'a été repéré.

**Investigations ultérieures** : Ce rapport met en évidence les polluants détectés sur les matériaux accessibles et dans les limites du mandat qui nous a été confié. Considérant l'obligation de procéder par sondages, le rapport n'est absolument pas exhaustif et n'exclut pas l'existence de polluants sur des matériaux de petite surface ou de petite quantité, cachés, non accessibles sans une importante destruction ou non annoncés par le propriétaire / donneur d'ordre (les dessous de baignoire, éléments sous dalle ou chape, gaines ou plafonds techniques, les châssis de construction ainsi que les cheminées, etc.). Si des matériaux devaient être découverts lors de travaux, ils devront faire l'objet de prélèvements complémentaires afin de contrôler la présence de polluants de construction.

#### **Stratégie d'échantillonnage :**

La distribution de polluants dans les matériaux de construction peut être hétérogène de par leur élaboration. De ce fait, il n'est pas possible de garantir un résultat fiable à cent pourcent, même en respectant l'état de la technique. Les prélèvements ont été effectués selon les recommandations de l'ASCA. Ils sont liés à la représentativité des Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP), ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience du diagnostiqueur polluants :

- Une pré-visite minutieuse et détaillée de tous les locaux concernés par le diagnostic et une analyse des documents fournis
- Un échantillonnage de chaque application récurrente a été sondé et prélevé, en respectant les mesures de sécurité pour ne pas diffuser de FAR
- Les matériaux faiblement agglomérés (FA) ont été prélevés en dernier pour limiter le risque de contamination des autres échantillons.

**Réserve :** Aucune réserve

**Evaluation du risque :** En cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux, procéder à une réévaluation du risque et de l'urgence d'assainir les matériaux **contenant de l'amiante**.

**Mesures d'assainissement :** La méthode d'assainissement et l'entreprise qui doit effectuer les travaux à entreprendre pour l'assainissement des matériaux contenant des polluants, sont décrites dans les sections « Remarque » (voir fiches d'identification des MP). Certains matériaux nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le désamiantage, reconnue par la SUVA.

**L'élimination et le conditionnement des déchets :** s'effectuent selon les normes fédérales et cantonales en vigueur et conformément à l'aide à l'exécution de l'OFEV sur le diagnostic des polluants de construction. Les informations concernant les filières d'élimination et le conditionnement des matériaux pollués sont données de manières indicatives et selon les connaissances actuelles de la technique. Des spécificités peuvent entraîner des éliminations différentes de celles indiquées. Ce sont les exigences de l'OLED qui priment (voir fiches d'identification des MP).

**Les matériaux contenant des polluants repérés ou à défaut d'analyse** doivent être signalés par le donneur d'ordre, de manière clairement visible, pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MP. Un diagnostic "avant travaux" permet au donneur d'ordre d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, des risques liés à la présence de polluants. Ce n'est en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement. Les quantités données pour les éléments sont approximatives.

**Information au donneur d'ordre :** 21 mai 2026

**Mesures d'urgence :** Sans objet

**Mesures de l'air :** Sans objet

**Informations aux autorités :** Sans objet

## 4. Démarches nécessaires à l'assainissement

L'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les matériaux contenant de l'amiante, selon la grille d'évaluation du FACH :

[http://www.amiante-info.ch/wp-content/uploads/2009/03/02891\\_f.pdf](http://www.amiante-info.ch/wp-content/uploads/2009/03/02891_f.pdf)

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Degré d'urgence/délais
175	1 à 4	Plan	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	3 Prendre note
175	2 à 4	Plan	TT	Porte/Fenêtre EXT	A2	Masse d'égalisation	3 Prendre note
175	2	R+1	TT	Fenêtre	A6	Mastic	3 Prendre note
175	3, 4	Plan	Plan	Tabl. élec + entre meuble	A4	Fibrociment INT	3 Prendre note
175	3	RDC	V1	Cloison du bas	A5	Fibrociment EXT	3 Prendre note
175	4	R-1	L4	Baignoire	A3	↓ Baignoire	3 Prendre note
175	4	R-1	L2	Bas de mur	P7	Colle plinthe noire	3 Prendre note

Degré d'urgence	Mesures à prendre
1 Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement -Prendre éventuellement des mesures temporaires d'urgence -Effectuer éventuellement des mesures de qualité de l'air
2 Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant de lancer d'autres travaux -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans -Effectuer éventuellement des mesures de qualité de l'air
3 Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant de l'amiante ou pollués (fiches SUVA) et de compléter l'expertise sur les matériaux qui sont considérés comme **pollué à défaut d'analyse**, si de futurs travaux les concerneraient.

Les matériaux pollués repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux pollués.

Toutes les mesures et quantités indiquées dans ce rapport, sont approximatives et à titre indicatif. Elles ne peuvent en aucun cas faire office de référence pour les devis d'assainissement.

Afin de vous aider à gérer la présence des polluants dans vos bâtiments, ALTOTOX Sàrl peut également vous proposer les prestations suivantes :

- Marquage des matériaux pollués
- Mesure du taux de fibres d'amiante dans l'air selon VDI 3492
- Métrés des éléments pollués pour la préparation des appels d'offres
- Appels d'offres d'assainissement aux entreprises spécialisées

- Contrôle de plan de retrait et de confinement (PRC) pour les matériaux à assainir
- Surveillance de chantier, contrôles finaux et mesures libératoires
- Mise à jour du diagnostic.

## 5. Liste des MSP et MP

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
175	1	R+2	Toiture	Couverture	S1	Couverture MSCA RAS		A	NON	EXPERT	
175	1	R+2	Toiture	Sous couverture	S2	Sous couverture MSCA RAS		A	NON	EXPERT	
175	1	R+2	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
175	1	R+2	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	8
175	2	R+1	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
175	2	R+1	TT	Porte/Fenêtre EXT	A2	Masse d'égalisation	1 Pc	A	OUI	EXPERT	2
175	2	R+1	Comble	Fenêtre	A6	Mastic	1 Pc	A	OUI	EXPERT	6
175	2	R+1	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	8
175	3	RDC	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
175	3	RDC	L2, L3	Porte/Fenêtre EXT	A2	Masse d'égalisation	6 Pcs	A	OUI	EXPERT	2
175	3	RDC	L3	Entre meuble	A4	Fibrociment INT	10 Pcs	A	OUI	EXPERT	4
175	3	RDC	V1	Cloison du bas	A5	Fibrociment EXT	4 Pcs	A	OUI	EXPERT	5
175	3	RDC	L2, L3	Fenêtre/Porte	P1	Mastic		A	NON	LABO	
175	3	RDC	V1, L1, L3, L4	Vitrage fixe	P11	Mastic		A	NON	LABO	
175	3	RDC	L1 à L3	Sol	P13	Lés plast. multicouche		A	NON	LABO	
175	3	RDC	L5	Fenêtre	P15	Mastic		A	NON	LABO	
175	3	RDC	L3	↓ Evier	P16	Bitume sous évier		A	NON	LABO	
175	3	RDC	L3	↓ Evier	HAP1	Bitume sous évier (P16)	-	HAP	OUI	EXPERT	9
175	3	RDC	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	8

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
175	4	R-1	L3	Installation chauff.	S3	Chaudière 2000		A	NON	EXPERT	
175	4	R-1	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
175	4	R-1	L1 à L5	Porte/Fenêtre EXT	A2	Masse d'égalisation	4 Pcs	A	OUI	EXPERT	2
175	4	R-1	L4	Baignoire	A3	↓ Baignoire	1 Pc	A	OUI	EXPERT	3
175	4	R-1	L2	Tableau électrique	A4	Fibrociment INT	4 Pcs	A	OUI	EXPERT	4
175	4	R-1	L1 à L5	Fenêtre	P1	Mastic		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L1	Verrière	P2	Mastic sur métal		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L1, L3 et EXT	Mur/Façade	P3	Crépi		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L2	Porte	P4	Masse d'égalisation		A	NON	LABO	
175	4	R-1	EXT	Bas de façade	P5	Colle plinthe grise		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L2	Sol	P6	Colle carrelage gris/multicolore		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L2	Bas de mur	P7	Colle plinthe noire	8 ml	A	OUI	LABO	7
175	4	R-1	L2 à L4	Mur/Plafond	P8	Enduit/Crépi Mur/Plafond INT		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L4	Sol	P9	Colle carrelage rose		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L4	Mur	P10	Colle faïence rose/motifs		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L2	Porte	P11	Mastic Porte		A	NON	LABO	
175	4	R-1	L5	Passage conduit	P12	Enduit plâtre		A	NON	LABO	
175	4	R-1	TT	Embrasure	P14	Joint d'assemblage		A	NON	LABO	
175	4	R-1	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	8
175	4	R-1	L4	Luminaire	PCB1	Ballasts	1 Pc	PCB	OUI	EXPERT	10

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

## 6. Abréviations et légendes

- La couleur **rouge** est utilisée pour les **matériaux polluants**
- La couleur **orange** est utilisée pour les **matériaux polluants à défaut d'analyse ou d'accès**
- La couleur **verte** est utilisée pour les **matériaux polluants**, qui ont été retirés
- La couleur **bleue** est utilisée pour les **matériaux**, qui ne contiennent pas de polluants
- **A** : matériaux ou installations contenant de l'amiante
- **A**: MSCA non analysé/accessible. Il est donc considéré comme amiante à défaut d'analyse.
- **ASCA** : Association Suisse des Consultants Amiante
- **B.P.** : calorifugeage **B**ande **P**lâtre
- **C.** : calorifugeage
- **DB** : déchet de bois
- **[ds]** : déchets spéciaux au sens de l'OMoD
- **EXP** : diagnostiqueur en repérage et expertise des polluants du bâti
- **EXPERT** : pas de prélèvement, décision sur avis du diagnostiqueur
- **EXT** : extérieur
- **FA** : faiblement aggloméré
- **Faç** : façade
- **FC** : fibrociment
- **FP** : faux-plafond
- **HAP** : les hydrocarbures aromatiques polycycliques
- **HBCD** : Retardateur de flamme jusqu'en 2016
- **HCFC** : Les agents propulseurs dans les isolants jusqu' en 1990 à 2004
- **L** : local, lieux
- **LABO** : laboratoire
- **Mat** : matériaux ou installations
- **MCA** : matériau contenant de l'amiante
- **ML** : les métaux lourds
- **MP** : matériau pollué
- **MSCA** : matériau susceptible de contenir de l'amiante
- **MSP** : matériau susceptible d'être pollué
- **N** : non
- **NFA** : fortement aggloméré
- **O** : oui
- **OMoD** : Ordonnance sur les mouvements de déchets
- **P** : prélèvement
- **Pb** : Plomb
- **PCB** : les polychlorobiphényles
- **Pc(s)** : Quantité
- **R** : MP qui a été **retiré**
- **RAS** : rien à signaler
- **RDC, R+ et R-** : rez-de-chaussée et étages supérieurs et inférieurs
- **S** : sondage, constat visuel
- **TT** : tous, tout
- **VDI** : VDI 3492, norme allemande de mesure de **FAR** dans l'air
- **V** : volée d'escalier
- **XRF** : Analyse semi-quantitative par une spectrométrie de fluorescence à rayons X


## 7. Fiches d'identification des MP


Fiche d'identification n°1		Identification du sondage n° A1						
<b>Amiante à défaut d'accessibilité dans les plafonds, coffres, gaines techniques et sous dalle</b>								
Bâtiment et étage	ECA n°175 du R+2 au R-1							
Lieu ou local et localisation	Les plafonds, coffres et gaines techniques, sous dalle dans tous les locaux							
N° du plan	1 à 4							
Description de l'installation et/ou du matériau	Élément caché (coussin, tresse, carton léger, joint d'assemblage et enduit de rebouchage)							
Type de matériaux	FA faiblement aggloméré ou NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 4 pièces							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
Ces éléments ne sont pas nécessairement présents et ou amiantés, une analyse ultérieure peut le déterminer.								
Remarque : pour le désamiantage, il est nécessaire	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E							
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante							
<b>Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891</b>								
<b>Etape 1</b>		<b>Etape 2</b>		<b>Etape 3</b>				
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m <sup>3</sup> du local si mesure VDI
<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>C</b>	<b>III</b>	<b>Sans objet</b>
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°2		Identification du sondage n°A2						
<b>Amiante à défaut d'accessibilité Masse d'égalisation</b>								
Bâtiment et étage	ECA n°175 du R+1 au R-1							
Lieu ou local et localisation	Tous les locaux avec fenêtres, entre les fenêtres et la maçonnerie							
N° du plan	2 à 4							
Description de l'installation et/ou du matériau	Masse d'égalisation de fenêtres et portes							
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 11 pièces							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenêtres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maçonnerie-masse-degalisation">https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenêtres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maçonnerie-masse-degalisation</a>								
Cette masse n'est pas nécessairement présente et ou amiantée, une analyse ultérieure peut le déterminer								
Traitement mécanique	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503							
Traitement manuel	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant la fiche thématique SUVA 33044							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E							
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante							
<b>Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891</b>								
<b>Etape 1</b>		<b>Etape 2</b>		<b>Etape 3</b>				
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m <sup>3</sup> du local si mesure VDI
1	-1	0	0	3	1	B	III	Sans objet
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement								
- effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux								
- procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°3	Identification du sondage n° A3
<b>Amiante à défaut d'accessibilité sous la baignoire</b>	
Bâtiment et étage	ECA n°175 au R-1
Lieu ou local et localisation	L4 sous la baignoire
N° du plan	4
Description de l'installation et/ou du matériau	Plaques de bitume ou enduit sous la baignoire
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 1 pièce
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
Ce matériau n'est pas nécessairement présent et ou amianté, une analyse ultérieure peut le déterminer	
Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/revetement-dinsonorisation-sous-les-lavabos-les-baignoires-les-bacs-de-douche-et-dans-les">https://polludoc.ch/fr/materiel/revetement-dinsonorisation-sous-les-lavabos-les-baignoires-les-bacs-de-douche-et-dans-les</a>	
S'il s'agit de revêtements bitumineux, des mesures allégées sont possibles par analogie	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures de la fiche thématique SUVA 33049
Si le revêtement d'insonorisation est retiré (p.ex. poncé)	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante


Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1				Etape 2			Etape 3	
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m <sup>3</sup> du local si mesure VDI
1	-1	0	0	3	1	B	III	Sans objet
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°4		Identification du sondage n° A4						
								
Bâtiment et étage	ECA n°175 au R-1 et RDC							
Lieu ou local et localisation	Au R-1, au L2, en tableau électrique Au RDC, au L3 entre les meubles							
N° du plan	3 et 4							
Description de l'installation et/ou du matériau	Plaques planes en fibrociment							
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 14 pièces							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
<b>Attention : il est possible de trouver des cartons légers à l'intérieur des tableaux</b>								
<b>Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc</b> <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/fibrociment-amiante-ciment">https://polludoc.ch/fr/materiel/fibrociment-amiante-ciment</a>								
Traitement mécanique	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503							
Traitement manuel	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures de la brochure SUVA 84053							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 98 - Décharge de type B							
Conditionnement du matériau pollué	Emballages en plastique transparent, en sacs de benne ou en big-bag avec étiquette amiante							
Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1				Etape 2			Etape 3	
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m³ du local si mesure VDI
1	0	0	1	1	1	A	III	Sans objet
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°5				Identification du sondage n° A5					
				<h1 style="color: red;">Amiante</h1>					
<b>Bâtiment et étage</b>				ECA n°175 au RDC					
<b>Lieu ou local et localisation</b>				V1, en bas cloisons extérieures					
<b>N° du plan</b>				3					
<b>Description de l'installation et/ou du matériau</b>				Plaque plane grise en fibrociment					
<b>Type de matériaux</b>				NFA fortement aggloméré					
<b>Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.</b>				≈ 4 pièces					
<b>Prélèvement</b>				Non					
<b>Type d'analyse</b>				Expert					
<b>Date de la prochaine évaluation du risque</b>				En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux					
<b>Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc</b> <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/fibrociment-amiante-ciment">https://polludoc.ch/fr/materiel/fibrociment-amiante-ciment</a>									
<b>Traitement mécanique</b>				D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503					
<b>Traitement manuel</b>				D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant la fiche thématique SUVA 33031					
<b>Code OMoD et filière d'évacuation</b>				17 06 98 - Décharge de type B					
<b>Conditionnement du matériau pollué</b>				Emballages en plastique transparent, en sacs de benne ou en big-bag avec étiquette amiante					
Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891									
Etape 1				Etape 2			Etape 3		Taux de FAR/m <sup>3</sup> du local si mesure VDI
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre		
1	0	0	1	1	3	B	III		
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux									

Fiche d'identification n°6	Identification du sondage n°A6
<b>Amiante à défaut d'analyse</b>	
Bâtiment et étage	ECA n°175 au R+1
Lieu ou local et localisation	Fenêtre dans les combles
N° du plan	2
Description de l'installation et/ou du matériau	Mastic de joint de fenêtres
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 1 pièce
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
<b>Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenestres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maconnerie-masse-degalisation">https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenestres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maconnerie-masse-degalisation</a></b>	
Ce mastic n'est pas nécessairement amianté, une analyse ultérieure peut le déterminer	
Traitement mécanique du mastic	D'engager une entreprise de désamiantage respectant la procédure de la fiche SUVA 33042
Traitement manuel du mastic	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures des fiches thématique 33040 et 33041
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891						
Etape 1				Etape 2		Etape 3
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local
1	0	0	1	3	3	C
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux						

<b>Fiche d'identification n°7</b>	<b>Identification du sondage n° P7</b>
	<b>Amiante</b>

<b>Bâtiment et étage</b>	ECA n°175 au R-1
<b>Lieu ou local et localisation</b>	L2 au bas du mur
<b>N° du plan</b>	4
<b>Description de l'installation et/ou du matériau</b>	Colle sous plinthe noire
<b>Type de matériaux</b>	NFA fortement aggloméré
<b>Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.</b>	≈ 8 ml de 10 cm de haut
<b>Prélèvement</b>	Oui
<b>Type d'analyse</b>	Laboratoire
<b>Date de la prochaine évaluation du risque</b>	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
<b>Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc</b> <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/colles-de-carrelage-de-plinthe-et-de-faience">https://polludoc.ch/fr/materiel/colles-de-carrelage-de-plinthe-et-de-faience</a>	
<b>Remarque : pour le désamiantage, il est nécessaire</b>	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503
<b>Pour des travaux de perçage, réparation (domaine professionnel)</b>	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures de la brochure SUVA 84063 et à la fiche 33067
<b>Code OMoD et filière d'évacuation</b>	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
<b>Conditionnement du matériau pollué</b>	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891									
Etape 1				Etape 2			Etape 3		Taux de FAR/m³ du local si mesure VDI
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre		
1	-1	0	0	3	1	B	III	Sans objet	
<b>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</b> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux									

Fiche d'identification n°8	Identification du sondage n° DB1
<b>Déchets de bois pollués à défaut d'analyse</b>	
<b>Bâtiment et étage</b>	ECA n°175 à tous les étages
<b>Lieu ou local et localisation</b>	Du R+2 au R-1, tous les éléments en bois
<b>N° du plan</b>	1 à 4
<b>Description de l'installation et/ou du matériau</b>	Tous les éléments en bois
<b>Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.</b>	Indéterminé
<b>Prélèvement</b>	Non
<b>Type d'analyse</b>	Expert
Ce bois n'est pas nécessairement pollué. Pour une réutilisation de ce bois, une analyse ultérieure peut déterminer les possibilités	
<b>Intervention sur le matériau :</b> <b>Déconstruction :</b> risque faible pour la santé et l'environnement. <b>Sablage ou ponçage :</b> risque élevé pour la santé des opérateurs et futurs utilisateurs (par les poussières générées).	
<b>Filière de recyclage sans analyse préalable :</b> Selon l'aide à l'exécution OLED « déchets de chantier », une élimination en UIOM ou en cimenterie sans analyses préalables est possible. Pour toute autre option, consulter la fiche Polludoc	
<b>Code OMOd :</b> 17 02 98 ds. Pour toute autre option, consulter la fiche Polludoc	
<b>Santé :</b> Les résidus des produits de conservation du bois peuvent être nuisibles pour l'être humain de trois façons : <b>Air :</b> de nombreux produits problématiques de conservation du bois sont des composés organiques peu volatiles. Ceux-ci émettent des gaz en faible quantité qui sont dépendants de la température du bâtiment et de l'air (p.ex. lors d'une augmentation de la température par l'ensoleillement du bâtiment). Si la concentration dans l'air de ces produits atteint un seuil critique, un séjour à long terme dans un tel local peut avoir un impact négatif sur la santé. <b>Poussière :</b> les émissions gazeuses (voir ci-dessus) peuvent se déposer sur les surfaces des particules de poussière. De plus, du bois fortement dégradé peut directement libérer des particules de poussière fortement contaminées. L'inhalation de ces particules de poussière contaminées par ces produits peut également impacter la santé. <b>Ingestion :</b> une ingestion est possible surtout pour les nourrissons et les enfants par un contact de la main à la bouche ou un contact direct peau/bouche (p.ex. en cas de présence de ces produits à des endroits directement accessibles par les enfants).	
<b>Remarque :</b> Seule la filière d'élimination est indiquée, pour toute autre intervention, consulter la fiche Polludoc <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/produits-de-conservation-du-bois-pcp-lindane-etc">https://polludoc.ch/fr/materiel/produits-de-conservation-du-bois-pcp-lindane-etc</a>	

Fiche d'identification n°9	Identification du sondage n° HAP1
<b>Déchets combustibles contenant des HAP à défaut d'analyse (lièges, étanchéités de toiture, feutres de toiture, colles / revêtements)</b>	
Bâtiment et étage	ECA n°175, au RDC
Lieu ou local et localisation	L3 sous l'évier
N° du plan	3
Description de l'installation et/ou du matériau	Bitume sous évier (P16) sans amiante
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	Indéterminé
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
<p>Ce matériau goudronné ou bitumé n'est pas nécessairement pollué, une analyse ultérieure peut le déterminer. Une indication de la teneur en HAP dans ces matériaux est donnée par le test au spray PAK Marker. Ce test rapide permet également de tirer certaines conclusions concernant la sécurité / les risques professionnels.</p>	
<p><b>Intervention sur le matériau :</b> Suivre le consigne de la fiche SUVA 33106  <a href="https://www.suva.ch/fr-ch/download/autres-articles/transformation-et-deconstruction-de-materiaux-contenant-du-goudron/standard-variante--33106.F?lang=fr-CH">https://www.suva.ch/fr-ch/download/autres-articles/transformation-et-deconstruction-de-materiaux-contenant-du-goudron/standard-variante--33106.F?lang=fr-CH</a></p>	
<p><b>Filière de valorisation sans analyse préalable :</b>                      En cas d'évacuation des matériaux dans une usine agréée de valorisation thermique (UIOM, cimenterie), aucune analyse des déchets de construction combustibles contenant des HAP n'est requise selon l'aide à l'exécution de l'OLED, module déchets de chantiers. Concernant les autres filières d'élimination, la teneur en HAP doit être vérifiée à l'aide d'analyses.</p>	
<p><b>Code OMoD :</b> 17 03 03 ds. Pour toute autre option, consulter la fiche Polludoc</p>	
<p><b>Risque pour la santé :</b> En Suisse, il n'existe pas de valeurs limites pour les utilisateurs de locaux contenant des matériaux à forte teneur en HAP (uniquement la valeur VME pour le benzo(a)pyrène sur les lieux de travail). Par conséquent, les valeurs recommandées par l'OMS pour le naphthalène doivent être appliquées pour l'évaluation de l'air ambiant. En l'absence de travaux, les matériaux contenant du goudron qui se trouvent à l'extérieur, ne présentent aucun risque pour les utilisateurs. Cependant, lors de travaux sur les colles et revêtements, il ne faut généralement pas s'attendre à une forte émission de poussière. Toutefois, en cas de travaux mécaniques de type décapage, ponçage, sur les colles et revêtements en question, des émissions gazeuses (échauffement) peuvent se produire.</p>	
<p><b>Remarque :</b> <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/dechets-combustibles-contenant-des-hap-lieges-etancheites-de-toiture-feutres-de-toiture">https://polludoc.ch/fr/materiel/dechets-combustibles-contenant-des-hap-lieges-etancheites-de-toiture-feutres-de-toiture</a></p>	

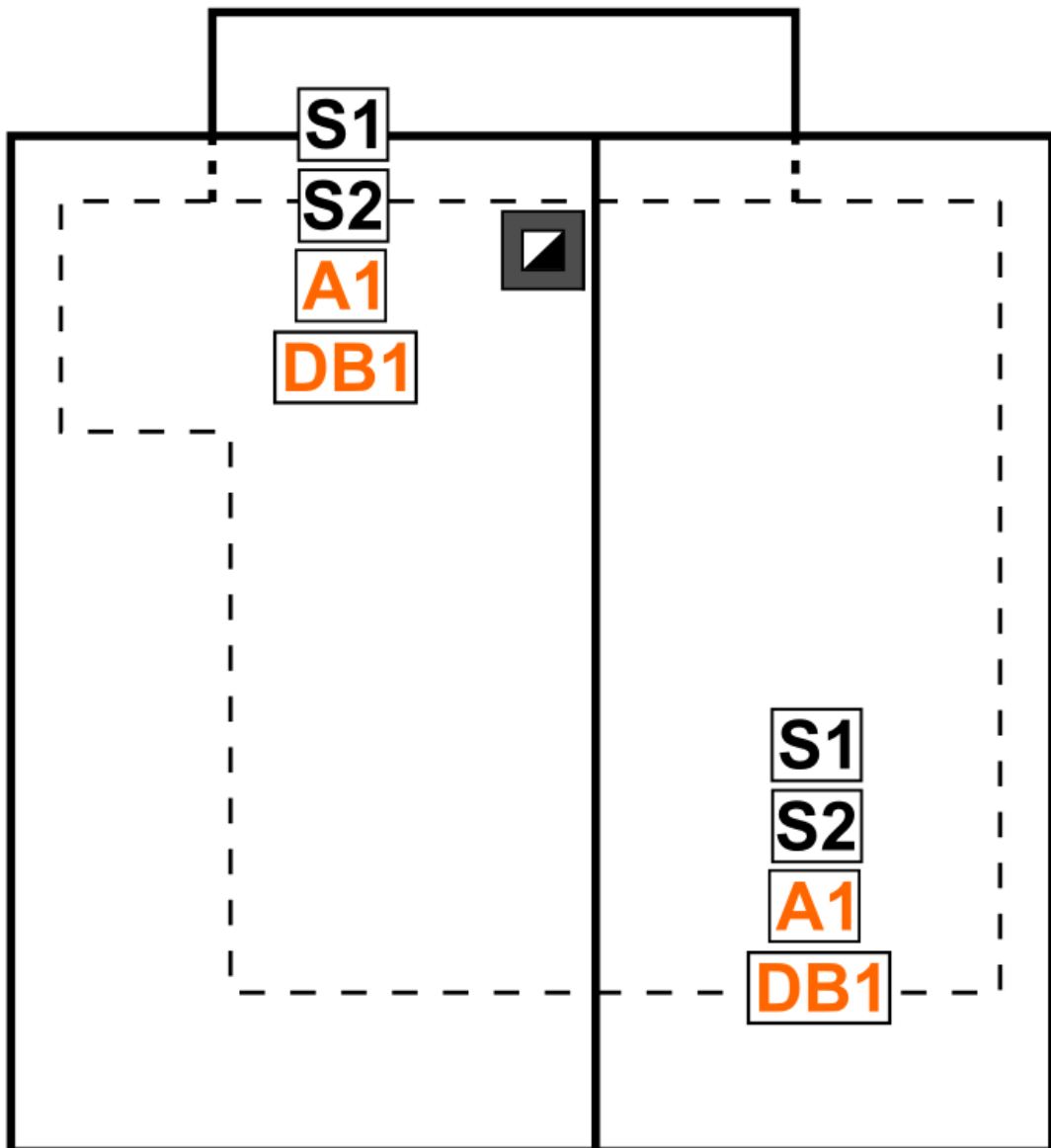
Fiche d'identification n°10	Identification du sondage n° PCB1
<b>PCB dans les petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents, mis sur le marché avant 1987 (Polychlorobiphényles)</b>	
<b>Bâtiment et étage</b>	ECA n°175 au R-1
<b>Lieu ou local et localisation</b>	Tous les locaux avec ballasts électroniques pour tubes fluorescents, et local électrique au R-1 pour les petits condensateurs
<b>N° du plan</b>	4
<b>Description de l'installation et/ou du matériau</b>	Petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents
<b>Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.</b>	Indéterminé
<b>Prélèvement</b>	Non
<b>Type d'analyse</b>	Expert
Sans analyse, il est préférable de considérer les petits condensateurs et ballasts comme contenant des PCB par défaut (teneur en PCB > 50 mg/kg).	
<b>Remarque pour la compréhension des données, par analogie consulter la fiche Polludoc</b> <a href="https://polludoc.ch/fr/materiel/pcb-dans-les-transformateurs-les-condensateurs-et-les-huiles">https://polludoc.ch/fr/materiel/pcb-dans-les-transformateurs-les-condensateurs-et-les-huiles</a>	
<b>Filière d'évacuation :</b> Ils peuvent, dans de nombreux cas, être démontés et éliminés d'un seul tenant sans interrompre le circuit d'huile. Dans ces cas, les équipements peuvent être acceptés par des entreprises non spécialisées, car il n'y a pas de danger, à condition de respecter les filières d'élimination.	
<b>Code OMoD pour le réservoir par analogie</b> 16.02.09 ds -Transformateurs et condensateurs contenant des PCB	
<b>Ballast, code OMoD :</b> 16 02 10 ds, Appareils hors d'usage contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09	
<b>Santé publique :</b> Un danger existe si les matériaux en question présentent des dommages qui entraînent une fuite d'huile contenant des PCB	

## 8. Réserves

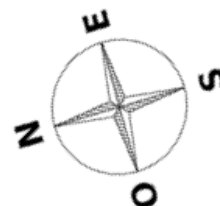
Les locaux ou installations figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un complément de diagnostic. Ils doivent être considérés comme contenant de l'amiante à défaut d'analyses. Aucun travail ne pourra être effectué sur ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

## 9. Plans de synthèse avec localisation des MSP et MP

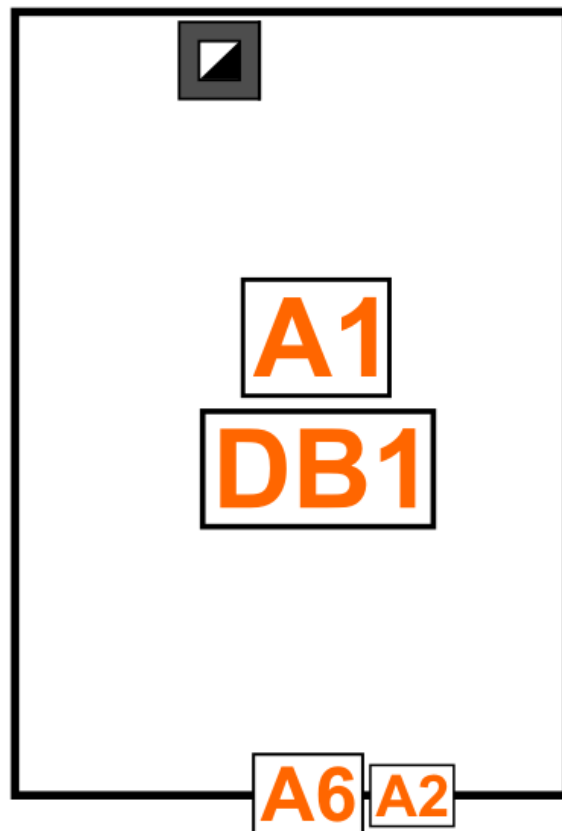
### Plan n°1 : R+2, Toiture



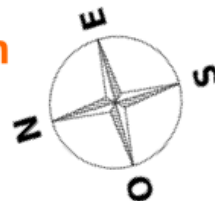
- S1** Couverture MSCA RAS
- S2** Sous couverture MSCA RAS
- A1** Technique FA/NFA
- DB1** Élément en bois



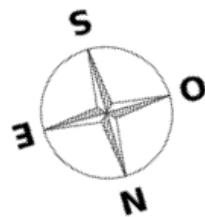
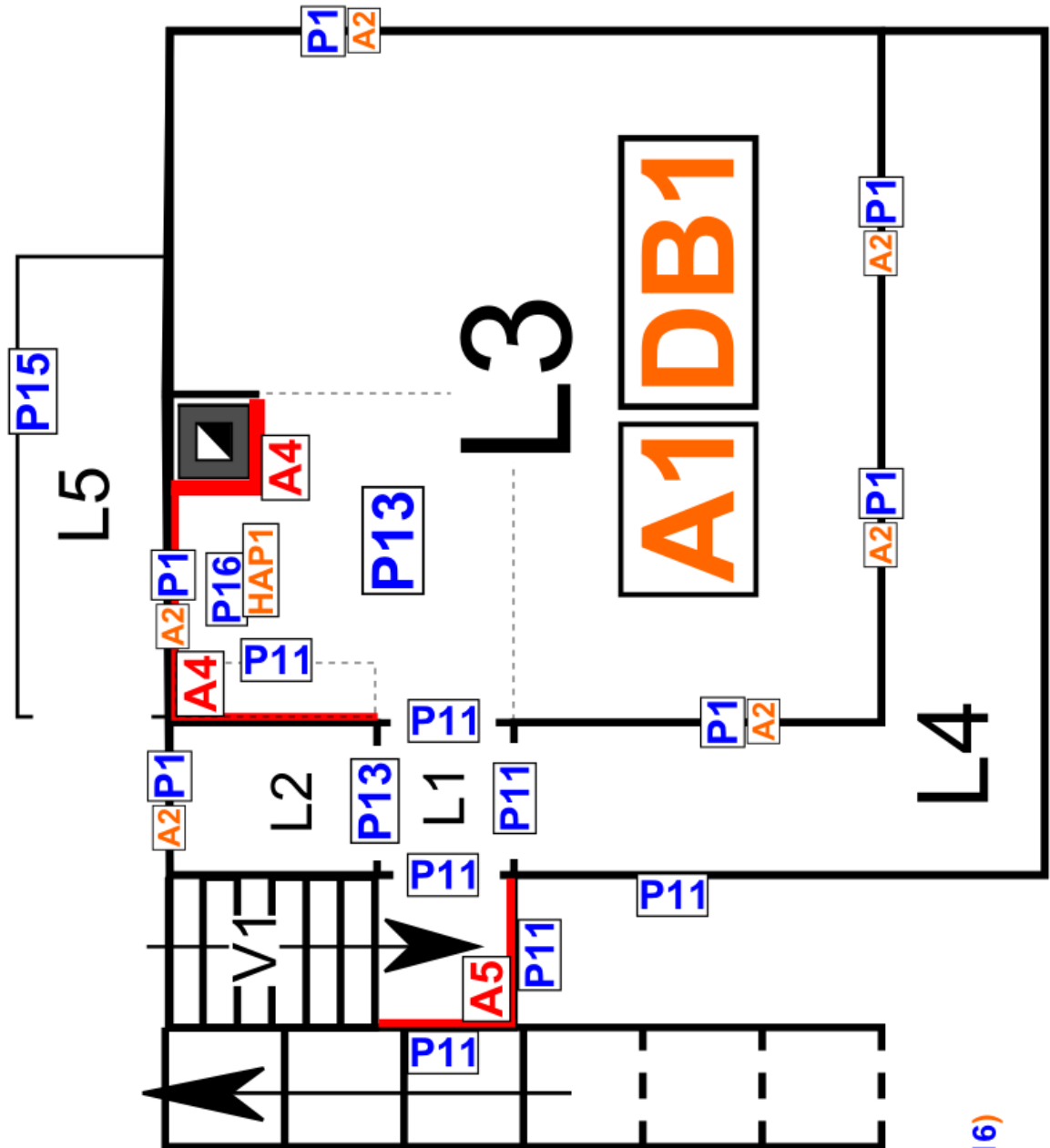
## Plan n°2 : R+1, Combles



- A1** Technique FA/NFA
- A2** Masse d'égalisation
- A6** Mastic
- DB1** Élément en bois

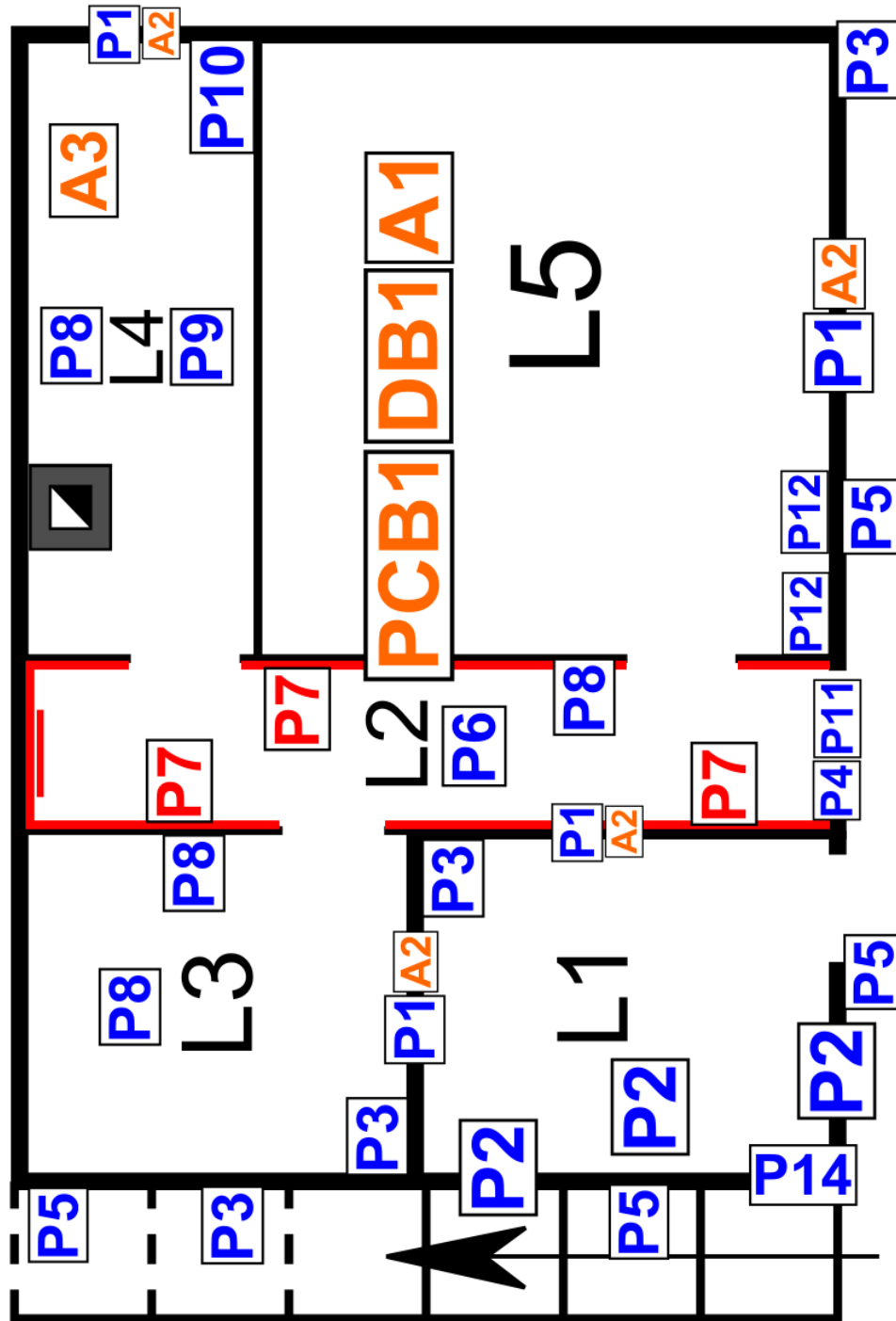


**Plan n°3 : RDC, Rez-de-chaussée**



- A1 Technique FA/NFA
- A2 Masse d'égalisation
- A4 Fibrociment INT
- A5 Fibrociment EXT
- P1 Mastic
- P11 Mastic
- P13 Lés plast. multi.
- P15 Mastic
- P16 Bitume sous évier
- HAP1 Bitume sous évier (P16)
- DB1 Élément en bois

**Plan n°4 : R-1, Sous-sol**



- S3 Chaudière 2000
- A1 Technique FA/NFA
- A2 Masse d'égalisation
- A3 ↓ Baignoire
- A4 Fibrociment INT
- P1 Mastic
- P2 Mastic sur métal
- P3 Crépi
- P4 Masse d'égalisation
- P5 Colle plinthe grise
- P6 Colle carrelage gris/multi.
- P7 Colle plinthe noire
- P8 Enduit/ Crépi Mur/Plaf. INT
- P9 Colle carrelage rose
- P10 Colle faïence rose/motifs
- P11 Mastic Porte
- P12 Enduit plâtre
- P14 Joint d'assemblage
- DB1 Élément en bois
- PCB1 Ballasts



## 10. Annexes : Résultats d'analyse du laboratoire

<b>analysis</b> <small>LAB</small>	N° commande: <b>HEJ-A1G</b>		
	Date & lieu d'analyse: <b>18.05.2026</b>		Slon
A L'ATTENTION DE →	<b>Altotox Sàrl</b> Jacquemet Xavier Au Pré Derrey 27 1897 les Evouettes		
RAPPORT D'ESSAI →	<b>Analyse d'amiante dans les matériaux</b>		
RÉFÉRENCE →	XJ26-1799 - Chalet sis Route du Simplon 25, 1094 Paudex - Parcelle n°534 - ECA n° 175		
DATE DE RÉCEPTION: →	13.05.2026		
MÉTHODE →	Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :		
ÉCHANTILLONS →	<hr/> <p>P1 / Mastic composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P2 / Mastic composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P3 / Crépi EXT/INT composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P4 / Masse d'égalisation • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P5 / Colle plinthe grise EXT + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P6 / Colle carrelage multicolore + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P7 / Colle plinthe noire + joint composite • <b>Amiante détecté</b> (Chrysotile)</p> <hr/> <p>P8 / Enduit/Crépi Mur/Plafond INT composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P9 / Colle carrelage rose + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P10 / Colle faïence rose/motifs + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P11 / Mastic composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P12 / Enduit Plâtre • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P13 / Lés plastique multicouche + sous-couche grise composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P14 / Joint d'assemblage embrasure • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P15 / Mastic • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P16 / Bitume sous évier • Amiante non décelé</p> <hr/>		



# analysis<sup>LAB</sup>

N° commande: **HEJ-A1G**  
Date & lieu d'analyse: **18.05.2026**

Sion

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée minimale de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date: Sion, le 20.05.2026

Analyste & titre: Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature:

